



Republika e Kosovës/Republika Kosova/Republic of Kosovo
Qeveria/Vlada/Government
Ministri/Ministria e Punëve të Jashtme/Ministarstvo Inostranih Poslova/Ministry of Foreign Affairs
Akadem Diplomatike/Diplomatska Akademija/Diplomatic Academy



AMBASSADE DE FRANCE AU KOSOVO

PROTOCOLE D'ACCORD

Entre

L'Académie Diplomatique au Ministère des affaires étrangères

République du Kosovo

Et

L'ambassade de France au Kosovo

L'académie diplomatique au Ministère des Affaires Etrangères, République du Kosovo, située rue Luan Haradinaj, 1000, Pristina, Kosovo, représentée par son Directeur, M. Skender DURMISHI ci-après dénommée « l'Académie Diplomatique », et l'Ambassade de France au Kosovo, située 67 rue Ismail Qemali, 10000 Pristina, Kosovo, représentée par la Première Conseillère, Mme Lise MOUTOUMALAYA ci-après dénommée « Ambassade de France », conviennent de ce qui suit :

Article 1

Objet

Ce protocole d'accord a pour objet l'organisation des cours de français subventionnés par l'Ambassade de France au bénéfice des diplomates inscrits à l'Académie Diplomatique pour le deuxième semestre 2015.

Article 2

Services

1. L'Ambassade de France met en place une session de cours de français pour le deuxième semestre 2015.
2. Cette session comprend des cours de français de niveau A1 et A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), destinés à deux groupes d'apprenants.

Article 3

Composition des groupes

Les groupes d'apprenants sont constitués sur proposition de l'Académie diplomatique. Les parties prenantes conviennent que trois apprenants sont issus du personnel du Ministère de l'intégration européenne ainsi que trois autres du Ministère de la Diaspora.

Article 4

Implication financière

1. La session est entièrement subventionnée par l'Ambassade de France.
2. Cette session comprendra 2 cours hebdomadaires d'une durée de 1h30 pour le groupe de niveau A1 (groupe 1), et de 2 cours hebdomadaires d'une durée de 1h30 pour le groupe de niveau A2 (groupe 2).
3. Les cours se tiendront sur une période de 10 semaines entre le 19 octobre 2015 et le 11 janvier 2016, soit un total de 30h par groupe.
4. Les cours seront dispensés par un enseignant dont le français est la langue maternelle.
5. Le matériel pédagogique, hors manuels, sera fourni par l'Ambassade de France au Kosovo.
6. Pour les participants du groupe A2, l'Ambassade de France finance l'abonnement annuel à la médiathèque de l'Alliance française de Pristina.

Article 5
Lieu des cours

1. Les cours se dérouleront à l'Académie diplomatique, dans les locaux du ministère des affaires étrangères. Néanmoins, tant que les travaux dans ces locaux ne seront pas terminés, les cours auront lieu dans les locaux de l'Alliance Française à Pristina.
2. L'Académie diplomatique s'engage à fournir une salle de classe, équipée d'un lecteur CD et d'un tableau.
3. L'Académie diplomatique s'engage à délivrer une attestation de suivi des cours à chaque participant à l'issue de la formation.

Article 6
Supervision des participants

1. Les étudiants inscrits s'engagent, sous le contrôle de l'Académie Diplomatique, à être présents à 8 cours au minimum.
2. En cas d'absence non motivée d'un étudiant à plus de 6 cours, l'Ambassade de France se réserve le droit d'annuler son inscription.

Signé le **12 novembre 2015**, à Pristina, en quatre exemplaires originaux, deux en albanais et deux en français.

Pour l'Académie diplomatique au Ministère
des affaires étrangères, République du Kosovo



M. Skender DURMISHI

Directeur

Pour l'Ambassade de France au
Kosovo



Mme Lise MOUTOUMALAYA

Première Conseillère